



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Eliane OBIS, Doyenne d'âge du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Étaient présents 24 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, FOURCADE Georges, GLEYES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Eva, OBIS Eliane, PADIOU Laurent.

Étaient excusés 3 : DJOURDER Sarah, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Était absente :

Pouvoirs 3 : DJOURDER Sarah pouvoir à DELMAS Christian, RENARD Laurent pouvoir à ARPAILLANGE Michel, SCIÉ Nicole pouvoir à AIGOUY Jea.

Secrétaire de séance : METIFEU Marc

INDEMNITÉS DES FONCTIONS DES ELUS

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,



- Décide que :

	% attribution de L'IB terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut de L'indemnité en €
Maire	58,30	2.396,43
1 ^{er} adjoint	18,80	772,78
2 ^e adjoint	18,80	772,78
3 ^e adjoint	18,80	772,78
4 ^e adjoint	18,80	772,78
5 ^e adjoint	18,80	772,78
6 ^e adjoint	18,80	772,78
Conseiller municipal délégué (7)	6	246,63
Conseiller municipal (13)	2	82,21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26		1

- Le versement des indemnités de fonctions des élus comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Les conseillers délégués seront :
 - Anne LEVRAT
 - Luc DELRIEU
 - Eva NAUTRE
 - Fabrice LAURENS
 - Sylvie GOUTNIKOFF
 - Laurent PADIOU
 - Laurent RENARD

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la
 transmission

En Préfecture le : 03-04-2026
 De l'affichage le : 03-04-2026

Lison GLEYSSES,
 Maire



Marc METIFEU
 Secrétaire de séance,